



PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES DEPARTEMENTALES CYCLOCROSS / VTT

Le but de cette publication est de présenter les règles pour la reprise des compétitions sportives de CycloCross - VTT dans le département du Nord tout en respectant les règles imposées par le ministère et dans un souci de sécuriser au maximum les officiels et licenciés de notre fédération. Pour cette fin de saison, les engagements sur place seront interdits. Les engagements se feront uniquement sur le site national et **seront réservés qu'aux licenciés UFOLEP des départements du Nord et du Pas de Calais (tout catégories confondues)**. Par respect des licenciés, le coureur n'honorant pas son engagement sans excuses communiqué à la CTD

(patrick.crommelinck@orange.fr) ne pourra s'engager la semaine suivante. ***Tout engagement non justifié sera du. Il appartiendra au club du coureur absent de récupérer le droit d'engagement.***

Afin d'éviter les grands rassemblements, il est décidé de n'accepter que les coureurs avec transpondeur et dossard unique. Pour les licenciés n'ayant pas encore de transpondeur, il est possible d'en faire l'acquisition avec paiement différé ou paiement en 3 fois.

De ce fait, l'émargement sera évité et il sera procédé à l'appel individuel des coureurs. Les concurrents se placeront sur une ligne de départ située avant la ligne d'arrivée. Le premier passage sur la ligne d'arrivée validera la présence du coureur sur l'épreuve et servira de liste d'émargement. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition par l'organisateur aux abords de l'arrivée.

Chaque club désignera un responsable pour le règlement global des engagements.

Pour le retrait des transpondeurs réservés et des dossards attribués, ceux-ci seront remis à chaque responsable de club le jour de la course ou pourront être retiré à Salomé (horaire et date à valider). Ils seront ensuite remis leur licenciés.

Pour l'instant, il est décidé de ne pas limiter les pelotons. En cas de non-respect des consignes sanitaires et de ce présent document, nous nous donnons la possibilité de revenir sur cette décision. Nous rappelons également, et encore plus en cette période, qu'il est interdit de jeter les déchets sur la voie publique.

Exceptionnellement, la cérémonie de remise suivie du pot de l'amitié sera annulée. La proclamation des résultats se fera aux alentours du podium. Concernant les filets garnis, afin d'aider les clubs organisateurs, ils pourront être en quantité restreinte (3 à 5 par catégories), suivant l'appréciation du club.

Il est impératif de nous fournir l'autorisation municipale ou l'arrêté préfectoral.

En dehors de l'épreuve, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, **le respect des mesures barrières et de la distanciation physique**. En complément, **portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**.

Dans tous les cas, n'oublions pas la vigilance

Même si l'épidémie semble marquer le pas, conservons les gestes barrière pour nous protéger et protéger ceux qui nous entourent :

- Lavez-vous très régulièrement les mains ;
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir ;
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le ;
- Saluez sans serrer la main, évitez les embrassades ;
- Respectez une distance de 1 mètre

En cas de dérive importante constatée, la CTD se réserve le droit de revoir ce plan ou d'annuler la reprise des épreuves.



ACTIVITÉS CYCLISTES

Règles générales à respecter L'engagement de l'association

Le respect des règles sanitaires reste essentiel, avant, pendant et après la pratique. Ces règles sanitaires sont définies par l'Etat en fonction de l'évolution de la pandémie.

RAPPELS :

Respect des gestes barrières :

- Port du masque selon les directives.
- Lavage fréquent des mains et désinfection au gel hydroalcoolique (GHA) : systématiquement avant et après la séance et chaque fois que nécessaire pendant la séance.
- Eviter de porter ses mains sur le visage (bouche, nez, yeux).
- Respect de la distanciation physique : 4m² par personne et 2m de distance en permanence.
- Vestiaires collectifs utilisables (avec matérialisation des espaces individuels, aération, nettoyage) mais à éviter (encourager l'arrivée et le départ en tenue de sport, et la douche à domicile).
- Une tenue vestimentaire propre à chaque entraînement, la plus couvrante possible (pas de travail torse nu), cheveux attachés.
- Avoir son matériel individuel (bouteille d'eau, serviette, GHA, maniques, cerceau...) et ne pas l'échanger.
- Public limité aux accompagnants dans les tribunes ou espaces annexes dans le respect des gestes barrières (avec masque), de la distanciation physique et des règles locales éventuellement en vigueur.

Nom et prénom du président : **Mr MICHEL Patrick**

Nom de l'association : **Commission Technique Départemental 62**

atteste respecter et faire appliquer les protocoles de sécurité de ma fédération de tutelle respectueux des règles sanitaires édictées par le gouvernement.

Signature et tampon de l'association



COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

REGLEMENT CYCLO-CROSS 59/62 (Saison 2020-2021)

Ce règlement est basé sur le règlement national de cyclo cross consultable sur le site national (<http://www.ufolep-cyclisme.org/>) ou sur le site régional (<http://www.cyclismeufolep5962.fr/>) et sur le plan de reprise repris ci-dessus ; N'hésitez pas à le consulter pour tout point non repris dans ce règlement.

I) Le matériel :

- 1) Les freins à disque sont autorisés lors des entraînements et compétitions de cyclo-cross.
- 2) La largeur de l'enveloppe des roues ne doit pas excéder 33 mm.
- 3) Les VTT sont tolérés pour les épreuves minimales et avant.
- 4) Les épreuves normales réservées aux 11/2 ans et 13/14 ans compteront pour les quotas championnat VTT et Cyclo cross quelque soit le vélo avec lequel il participe. Les titres départementaux et régionaux seront remis exclusivement aux jeunes ayant participé avec un vélo de cyclo-cross (engagés avec la carte CycloCross) et ayant effectué le quota demandé avec ce même vélo. Par contre, il ne pourra participer au championnat national qu'avec un vélo de cyclo cross
- 5) Le changement de roue est autorisé sur l'ensemble du parcours. Pas de changement de roues et de machines entre concurrents.
- 6) LA ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de bicyclette. Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacle. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différenciées. La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée. Un ou deux postes (dont un au podium) de changement de matériel peuvent être mis en place.
Cette zone n'est accessible qu'aux sportifs en course et aux officiels.
- 7) Pour le cyclocross une nouvelle règle s'impose pour le changement de vélo :
 - Temps très gras, sur décision de la Commission
 - o Changement de vélo à poste fixe quel qu'en soit la raison, les vélos peuvent être lavés (au poste de lavage et non dans la zone technique). **Un seul changement par tour.**
 - Temps secs ou légèrement humides
 - o Changement de vélo à poste fixe sur incident mécanique, les vélos ne peuvent pas être lavés et ne doivent pas sortir de la zone technique. **Un seul changement par tour.**
- 8) Un coureur ne peut prendre le couloir de changement de matériel que pour changer de bicyclette, de roue(s), ou pour bénéficier d'une assistance mécanique. Si un coureur emprunte le couloir de changement de matériel pour une autre raison, les commissaires prendront la décision (pénalité de 30'') et celle-ci sera définitive.
- 9) Sont interdits les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et/ou toute autre personne.
- 10) Sont également interdites les caméras quel que soit le point d'ancrage.
- 11) Le ravitaillement (bidon) est autorisé tout au long du parcours sauf pour les écoles de vélo (11/12 ans et avant).

II) Organisation :

- 1) Les épreuves de cyclo-cross seront exclusivement réservées aux licenciés UFOLEP pour toutes les catégories. Les VTT sont interdits lors d'une épreuve de cyclo-cross sauf jusqu'à la catégorie 13/14 ans incluse.
- 2) En raison des règles sanitaires actuelles dues au COVID 19, les épreuves VTT seront également réservées qu'aux licenciés UFOLEP.
- 3) Pour l'organisation de 4 épreuves (VTT, cyclo-cross jeunes et seniors), les heures de départ suivantes sont conseillées :
 - 12h30 : Cyclo cross école de vélo
 - 13h00 : Cyclo-cross jeunes (13/14 ans et 15/16 ans), VTT 15/16 ans et féminines
 - 14h00 : Cyclo-cross seniors
 - 15h15 : VTT
- 4) Rappel : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes 9/10 ans et moins de 8 ans peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course
- 5) Pour les seniors, l'appel doit se faire par catégorie (1^o, 2^o puis 3^o catégorie). Au cas où le coureur appelé n'est pas présent sur la ligne d'appel, il ne pourra se placer à sa place initialement prévue et se retrouvera derrière sa catégorie. Afin d'éviter les départs volés, le départ se fait au sifflet juste derrière le peloton. Il est recommandé une ligne de départ correspondant à 8 coureurs par ligne. Il est demandé également une ligne d'appel située 25 m en amont avec **un sas relativement spacieux afin de respecter la distanciation.**
- 6) Comme l'an dernier, la commission a décidé d'attribuer un dossard, une plaque de guidon permanent pour les catégories (Adultes et jeunes). L'attribution se fera en fonction du classement du challenge de régularité de l'année précédente (dans la mesure où la demande de carton cyclo cross parvienne avant le **26 septembre 2020**) sous la forme suivante :
Les 15 premiers numéros seront réservés aux 15 premiers du challenge puis attribution chronologique au fur et à mesure des participations.
Lors du retrait de ces identifiants, une somme de 2 euros sera demandée pour la plaque et le dossard. Rappel : Pour pouvoir participer aux épreuves CycloCross/VTT, il faudra obligatoirement avoir un transpondeur. **Tout coureur n'ayant pas retiré son dossard avant le 26 octobre 2020 ne pourra prétendre à son numéro de dossard attribué.** Il est obligatoire de s'engager d'avance pour l'organisation (remise des récompenses etc...). **Les plaques et dossards fournis ne devront pas être modifiées (nouveau format de plaques validées par la commission nationale).** **La commission peut faire modifier le parcours si la sécurité est insuffisante.**
- 7) En fonction du nombre d'engagés, un maximum de 3 commissaires de course sont nécessaires + 1 personne du club organisateur pour la gestion des paiements.
- 8) Les engagements se feront sur le site de la commission nationale uniquement.
- 9) Un système informatique est mis en place qui facilite la tâche des commissaires. Pour cela, il est demandé aux organisateurs de :
 - Fournir une table couverte pour protéger l'ordinateur portable des intempéries.
 - Fournir une source électrique à proximité de cette table.

10) Pour les licenciés en cours de régularisation de licence et carton, il sera impératif de s'inscrire par mail auprès de patrick.crommelinck@orange.fr du site régional avant le soir de la clôture des engagements.

III) Les circuits :

TYPE :

Le parcours sera tracé sur terrain accidenté, jalonné si possible d'obstacles naturels ne présentant pas de danger pour les concurrents.

Le parcours devra comporter une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrains divers et quelques zones à parcourir en portant le vélo (longueur maximum de chacune : 80 m).

Il est souhaitable que le tracé ait, sur toute sa longueur, une largeur minimum de 3 mètres pour faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera balisé entièrement. Le balisage doit être constitué de rubalise de couleur voyante et de piquets flexibles.

DANGERS :

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escalier, de franchissement de voie ferrée et de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.

Par mesure de sécurité, les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits.

Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs

OBSTACLES :

Le parcours doit comporter 6 obstacles au maximum (naturels ou artificiels) qui obligent les coureurs à descendre de vélo.

Les obstacles artificiels sont faits de deux planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4 mètres l'une de l'autre. Elles doivent avoir une hauteur maximum de 40 cm pour les compétiteurs de 15 ans et plus, et de 20 cm maximum pour les « Jeunes 13/14 ans » ; leur largeur est égale à celle du passage où elles sont placées.

Sur le parcours, il y aura une seule série de deux planches.

Les sections artificielles de sable sont autorisées et doivent être comprises entre 40 et 80 mètres.

Les concurrents devront franchir tous les obstacles sous peine de pénalité, voire de mise hors course.

ZONE PEDESTRE :

Lorsque le circuit possède une (des) zone(s) pédestre(s), afin que celle(s)-ci soi(en)t effectivement parcourue(s) à pied, il est indispensable que cette (ces) zone(s) soi(en)t matérialisée(s) à l'entrée et à la sortie : « Zone pédestre-Début et Zone pédestre-Fin ».

DEPART :

Le départ pourra être donné soit sur route, soit dans une prairie. Il est impératif que l'aire de départ soit suffisamment large.

Il est indispensable que le premier passage étroit soit suffisamment éloigné et que le parcours se rétrécisse progressivement jusqu'au niveau de cet obstacle.

ARRIVEE :

La ligne d'arrivée sera placée sur une aire suffisamment dégagée, en ligne droite.

Départ et arrivée peuvent se situer en dehors du circuit.

Les arches gonflables enjambant le circuit ne sont pas.

ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL :

C'est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roues ou de bicyclette (uniquement sur bris de matériel constaté par un commissaire). Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacle. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différenciées. La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée. Un ou deux postes (dont un au podium) de changement de matériel peuvent être mis en place.

Cette zone n'est accessible qu'aux sportifs en course et aux officiels.

Le changement de matériel, y compris de roue, est interdit entre concurrents. Le changement de roue(s) est autorisé en tout point du parcours.

Critères de changement de vélo en fonction des conditions météorologiques :

- a) Terrain très gras Décision de la commission technique : Changement de vélo à poste fixe quelle qu'en soit la raison. Les vélos peuvent être lavés (au poste de lavage et NON dans la zone technique). Un seul changement par tour.
- b) Terrain sec ou légèrement humide. Changement de vélo à poste fixe sur incident mécanique. Les vélos ne peuvent pas être lavés et ne doivent pas sortir de la zone technique. Un seul changement par tour.

IV) Durée des épreuves:

Adultes Masculins (1^o, 2^o et 3^o catégorie) : **50 minutes** : Après 25 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Féminines de plus de 17 ans et 15/16 ans : **30 minutes** : Après 15 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

13/14 ans : **20 min** : Après 10 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Ecole de vélo :

- 8 ans et moins: **5 min**
- 9-10 ans : **8 min**
- 11-12 ans : **12 min**

Catégories :

- 1) **Championnats** (national, régional, départemental) : *catégories d'âge*.
- Féminines 17 à 29 ans
 - Féminines 30 à 39 ans
 - Féminines 40 ans et plus
 - Poussins : moins de 8 ans
 - Pupilles : 9/10 ans
 - Benjamins : 11/12 ans
 - Jeunes 13/14 ans
 - Jeunes 15/16 ans
 - Adultes Masculins 17/19 ans
 - Adultes Masculins 20/29 ans
 - Adultes Masculins 30/39 ans
 - Adultes Masculins 40/49 ans
 - Adultes Masculins 50/59 ans
 - Adultes Masculins 60 ans et plus

Doubles affiliations : Voir règlement national

Supériorité manifeste :

- Tout coureur terminant devant le vainqueur de la catégorie supérieur (exemple 3^o catégorie arrivant avant le vainqueur de la 2^o catégorie) sera intégré directement dans la catégorie supérieure.

Barème de points :

Il y a 10 partants et plus		Il y a 9,8,7 ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	Points	Places	Points	Places	Points
1 ^o	10	1 ^o	5	1 ^o	3
2 ^o	7	Sa place est indiquée sur la carte cycloport		Sa place est indiquée sur la carte cycloport	
3 ^o	6	2 ^o	0	2 ^o	0
4 ^o	4	3 ^o	0	3 ^o	0
5 ^o	3	4 ^o	0	4 ^o	0
		5 ^o	0	5 ^o	0
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloport		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloport		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloport	

V) Challenge des cyclo-crossmen :

1) Challenge individuel :

- Epreuves féminines - juniors – seniors – vétérans (classement scratch). Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point.

1^o catégorie :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	60	55	51	48	46	44	42	40	38	36	34	32	30	28	26	24	23	22	21

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

2^o catégorie :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	45	41	37	34	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

3^e catégorie et féminines:

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	30	28	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

Afin de récompenser les coureurs organisateurs ne pouvant participer à leur épreuve, un quota de points leur sera attribué.

Epreuves cadets – minimes – benjamins - poussins : le vainqueur inscrit 15 points. Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Points	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1

Points Bonus

- Afin de récompenser les licenciés représentant nos départements lors du championnat national ou de la répétition, un bonus de points supplémentaire sera attribué comme suit:
 - 1 attribution des points équivalents à une 5^e place dans la catégorie du licencié, à tous les licenciés participants au championnat national **et** à la réception le soir. Ce bonus sera divisé par 2 s'il ne participe pas à la réception.
 - 2 un bonus supplémentaire de la moitié des points sera également attribué à ces mêmes personnes s'ils participent aux 2 réceptions.

Remarques :

- Seuls les coureurs UFOLEP des clubs du Nord et du Pas de Calais participent au challenge
- Le championnat régional et les championnats départementaux se déroulant par catégories d'âge, ne compte pas dans le challenge sauf pour les jeunes.
- Les cyclo-cross ne faisant pas parti du calendrier de début de saison ne feront pas parti du challenge sauf s'ils prennent une date libre ; Cependant, les classements de ces courses sont pris en compte pour la classification.

VI) Championnats départementaux :

- 1) Le championnat départemental Nord se déroulera à Haspres, le Dimanche 13 Décembre 2020.
- 2) Le championnat départemental Pas De Calais se déroulera à XXXXX, le 13 Décembre 2020.
- 3) Pour participer au podium du championnat NORD ou PAS DE CALAIS, il faut avoir fait et fini au moins 6 épreuves UFOLEP régionales 59/62 précédant le championnat. (Les abandons sur casse mécanique seront comptabilisés si communiqués aux commissaires).
- 4) Pour les jeunes et école de vélo (de poussins à Minimes inclus), le quota sera de 6 courses terminées également avant le championnat.
- 5) Les championnats départementaux sont uniquement réservés aux coureurs du département.
- 6) Les inscriptions devront être faites sur le site du national **au plus tard 3 jours avant la date de l'épreuve** ; Il n'y aura pas d'engagement sur place. Tout engagement sera du sauf motif valable.
- 7) Le coureur souhaitant participer à la répétition de l'épreuve du championnat national aura cette épreuve comptabilisée pour le quota.
- 8) 1 seul maillot sera attribué pour chaque catégorie.
- 9) Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée avant l'épreuve (voir feuille en annexe). Celle-ci devra être reçue à la CTD correspondante à la date limite des engagements.
- 10) Pour le département du Nord, une réunion sera organisée après la réception du championnat pour les coureurs candidats au championnat national (présence obligatoire).

VII) Championnat régional Flandres Artois Picardie Zone Nord:

- 1) Le championnat régional se déroulera à BEUVRY, le 10 janvier 2021.
- 2) Pour participer au podium du championnat, il faut avoir fait et fini au moins 7 épreuves régionales 59/62 (sans compté le championnat départemental) et participé au championnat départemental du comité de la licence. Ce quota ne pourra pas être revu même en cas d'annulation d'épreuve.
- 3) Les championnats régionaux sont uniquement réservés aux coureurs de la région (NORD-PAS DE CALAIS).
- 4) Pour les jeunes (de poussins à Minimes inclus), le quota sera de 7 courses également avant le championnat + le championnat départemental

- 5) Les inscriptions devront être faites sur le site du national **au plus tard 3 jours avant la date de l'épreuve** ; Il n'y aura pas d'engagement sur place. Tout engagement sera du sauf motif valable.
- 6) 1 seul maillot sera attribué pour chaque catégorie.
- 7) Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée avant l'épreuve (voir feuille en annexe). Celle-ci devra être reçue à la CSR à la date limite des engagements.

VIII) Championnat national :

- 1) Le championnat national se déroulera à MONAMPTEUIL(02), les 6 et 7 février 2021
- 2) Pour pouvoir prétendre être sélectionné au championnat national il faudra :
 - Avoir participé au championnat départemental et régional
 - Etre volontaire
 - Se faire connaître auprès de Patrick MICHEL ou Fabienne YVART (Pas de Calais) **avant le 05 Janvier 2020.**
 - Se faire connaître auprès d'Alain VICQUELIN (Nord) **avant le 15 décembre 2019.**
- 3) Les critères de sélection sont les suivants :
 - Se porter volontaire par l'intermédiaire de la fiche de candidature qui sera remise aux licenciés di Nord lors du championnat départemental
 - Les résultats sportifs (départemental, régional, challenge)
 - L'assiduité (nombre de compétitions effectuées jusqu'au régional) en se référant au challenge de régularité.
 - La fidélité et l'attitude des compétiteurs aux nationaux précédents
 - L'ordre d'inscription pour le national sera en fonction des résultats sportifs

IX) Commission technique de cyclo-cross :

Philippe DROLET (classification des coureurs)

Alain HUART (classification des coureurs, enregistrement vidéo des épreuves)

Alain VICQUELIN (classification des coureurs, championnat national NORD)

Patrick et Corentin CROMMELINCK (Classification des coureurs, cartons cyclo-cross, changement de catégorie)

Laurent TOURNEMAIN (Classification des coureurs)

Les présidents de CTD Nord et Pas de Calais

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter ces personnes

ANNEXE 1 : Classification

Attention : l'ordre d'affichage n'est pas l'ordre d'attribution des dossards

1 ^{ère} Catégorie	
SAINTRAIN CORENTIN	DEWAILLY VINCENT
BUGNICOURT CYRIL	AECK GAUTIER
LEFEVRE SEBASTIEN	PAUCHET KEVIN
LEFRANCQ LUDOVIC	BLAMPAIN JULIEN
LEGUEUX LAURENT	ROULY ALEXIS
KNOCKAERT JULIEN	BERRIER LUDOVIC
DASSONVILLE SEBASTIEN	BENOIT JEREMY
TOURNEUX MICKAEL	THIBAUT LOUIS
LEFEVRE EDDY	WYPELIER ALEXANDRE
CORMAN SEBASTIEN	CHARTREZ ETIENNE
DUTOMBOIS MATHEO	GOBAILLE FRANCOIS
SAINTRAIN GERARD	FORRIERE MAXENCE
BENOIT KEVIN	BERLAN REMY
LINDAUER FLORIAN	CROMMELINCK CORENTIN
DEHONGHER MATTHIEU	LEBON CYRIL
QUENTIN ENZO	FLAHAUT DENIS
CHALAS JEAN PIERRE	RIVART THIERRY
BURY RANDY	
MAGNIES CLÉMENT	
DUEZ GUILLAUME	
HOEZ THÉO	
DIAS MARTIN BAPTISTE	
VAN WISSEN ANAICK	
RIVART ADRIEN	
LAGNEAU PASCAL	
GOBERT JEAN FRANCOIS	
AINI ISSAM	
MINETTE LOIC	
VANACKER THEO	
FARDOUX DANY	

2 ^{ème} Catégorie	
LIONNE BERNARD	SAMIER GERMAIN
LEVAS LAURENT	WACH ERIC
DECOCK NICOLAS	DEVILLE ANDY
DUQUENNOY TOMMY	HENNO FABRICE
CORNELIS DAVE	BONNAY JEROME
BREVIERE ALEXANDRE	DUYCK ANTHIME
LEDOUX LAURENT	DERUEL ANTOINE
	PECQUEUR JEAN-MICHEL
CREPEL FLORIAN	MARTIN FABIEN
CAPILLIEZ PIERRE ALAIN	MONIER FABRICE
MOREIRA ANTOINE	FREROT FRANCK
ALBERTINI LUDOVIC	HAVET SEBASTIEN
PRISSETTE JEAN-MICHEL	LAMOUR ALAIN
BECAERT LOIC	
HAUTERIVE LOIC	HOUDART PHILIPPE
CATTAN STEPHANE	BLONDEAU BENOIT
KNOCKAERT ROMAIN	YALAOUI YANIS
BARTIER SERGE	REUTER BENOIT
DARTUS MIKAEL	MARIN NICOLAS
MAJEROWICZ JEAN-LUC	DECRUCQ ROMUALD
MOURAIN CEDRIC	BROQUIN XAVIER
	LEFEBVRE TIMOTHE
POCHOLLE BENOIT	KIEFFER PIERRE
TISON CEDRIC	VALKENAERE NICOLAS
PIAT JEREMY	FOULON ANDRE
BOULANGER DANIEL	DROLET PHILIPPE
LIONNE LIONEL	NAMANE STEVE
LEROUX DAVID	
ROULY FRANCK	
VANDERHAEGEN REGIS	
DELANGRE TOM	

3ème Catégorie		
CARDON . DAVID	DE BRUYNE JOCELYN	POT FREDERIC
DANEL JEAN PIERRE	BERNIER STEPHANE	VERMEULEN NICOLAS
CROMMELINCK PATRICK	DECOCK VIRGINIE	DELPLACE SYLVIAN
LUCAS LAURENT	LETOMBE CHRISTOPHE	DUQUENNOY KIMBERLEY
RICHARD NICOLAS	MINGOIA LUCIANO	CAPELLE WILLIAM
CAPELLE FRANCKY	CONAN LOIC	TOURNEMAIN LAURENT
DOCHNIAK DAVID	DELY ANTHONY	DECRUCQ JEAN LUC
HAUTEM GERY	DEKOSTER MICKAEL	LAFONT LOUIS
DUTOMBOIS SAMUEL	GRARD RODRIGUE	ROBERT BENJAMIN
DELEBARRE JEROME	LIONNE DORIAN	HENNEQUART JEAN FRANCOIS
CHOQUET DAVID	MARTIN GREGORY	HANNIER PATRICK
BOCQUILLON JEROME	VASSEUR MATTHIEU	MUI PHILIPPE HOO TONG
DI GIOVANNI FREDERIC	HUNNINCK PAUL	MONNIER SEBASTIEN
CORCY JEAN-MARC	BERTHE THOMAS	LEROY LUDOVIC
MARTINACHE ARNAUD	JAKIELA GILLES	PRISSETTE LUDIVINE
HONORE TEDDY	CAUWET FRANCK	STAQUET AURELIEN
VANAUBERG GAETAN	DROUSIE GIANNI	VIVIER DANIEL
MORO GIANNI	DEVIENNE DAVID	ROLLAND PASCAL
ALEXANDRE GREGORY	BECUWE DENIS	BAFCOP ERIC
DUMONT OLIVIER	DAQUIN ROMAIN	BARTKOWIAK JULIEN
GUENARD LUDOVIC	DIMANCHE DAVID	CAZE LOIC
DINGREVILLE JEAN-JACQUES	CHOQUET JULIEN	BENOIT DOMINIQUE
CHERON GUILLAUME	DOCHNIAK DOROTHEE	BULCOURT EMMANUEL
SANGNIER MARC	VANWYNBERGHE SAMUEL	DELILLE BRANDON
DONDAINE PASCAL	BLAMPAIN VICTORIEN	THOREL MICHAEL
CANU CHRISTIAN	MARTIN DOCILE	TROLET ALEXANDRE
VAAST JEAN SEBASTIEN	DEMAN SIMON	DELORGE FREDERIC
SORET PASCAL	VERDIN FLAVIEN	LAHONTA JEAN-PASCAL
BISIAUX YOHANN	LECLERCQ ALEXIS	LEVAS MARCEL
DRUART CORENTIN	GRAUX ERIC	DUCHENNE CORENTIN
WITTEK ELODIE	ROBERT FRANCK	
BERTIN PASCAL	WITTEK DASSONVILLE CELINE	
VERDIN GRÉGORY	THIERCELIN CYRIL	

En Jaune : Les coureurs ayant descendu cette année avec un handicap de 15 points